

## ÉCOLE DOCTORALE N° 65

Sciences de la vie, santé, agronomie,  
environnement - SVSAE

### ÉTABLISSEMENT

Université Clermont Auvergne

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020**  
VAGUE A

Rapport publié le 05/06/2020



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Nelly Dupin, Président par intérim,  
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Laurent Micouin, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Président :** M. Laurent MICOUIN, Université Paris Descartes

**Experts :** Mme Jessica ANDREANI, CEA Paris-Saclay  
Mme Nathalie LABAT, Université de Bordeaux  
M. Jean-Marie LION, Université de Rennes 1  
Mme Sandrine THUILLIER, Université de Bretagne Sud

**Conseiller scientifique représentant du Hcéres :**

M. Joseph JEANFILS

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN NOVEMBRE 2019

### PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Sciences de la vie, santé, agronomie, environnement* (ED SVSAE N° 65) est pluridisciplinaire et pluri-thématique dans le domaine de la biologie. Elle est accréditée par l'Université Clermont Auvergne (UCA), résultat de la fusion en 2017 de l'Université Clermont-Ferrand 1 (Université d'Auvergne) et l'Université Clermont-Ferrand 2 (Université Blaise Pascal). Elle a également comme établissements et organismes associés l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ; et comme partenaires le centre hospitalier universitaire (CHU) et le centre de lutte contre le cancer Jean Perrin.

L'ED SVSAE est la seule parmi les cinq écoles doctorales de l'Université Clermont Auvergne (UCA) fédérées par le collège des écoles doctorales (CED) à couvrir l'ensemble du domaine des sciences du vivant et de l'environnement (SVE). Quelques activités se rattachant au domaine scientifique des sciences et technologies (ST) et au domaine scientifique des sciences humaines et sociales (SHS) sont également couvertes. Elle regroupe en son sein 13 unités mixtes de recherche (UMR), 2 axes et 2 équipes de 3 autres UMR, 4 équipes d'accueil (EA) de l'UCA, 1 unité propre de l'Université (UPU) de l'UCA, 1 unité de recherche (UR) de l'INRA ainsi qu'un centre d'investigation clinique et une plateforme de recherche intégrative. Cet ensemble représente 550 enseignants-chercheurs, chercheurs et ingénieurs dont 360 sont titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) pour un effectif d'environ 250 doctorants.

Le fonctionnement administratif de l'ED est assuré par un service créé en 2017 (pôle des écoles doctorales et HDR) relevant de la Direction de la recherche et de la valorisation de l'UCA. Les locaux de l'ED SVSAE se trouvent au sein de ce pôle qui comprend neuf personnels correspondant en moyenne à 7,4 ETP (équivalent temps plein) dont une gestionnaire à temps plein pour l'ED SVSAE.

### SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

#### APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

Une réorganisation de l'ED SVSAE a été mise en place fin 2016 suite à la publication de l'arrêté de mai 2016 et ce, en concertation avec le CED. Cette réorganisation s'est accompagnée d'un changement de direction, et de la nomination d'un directeur adjoint au début de l'année 2019. La gouvernance s'organise classiquement avec une direction (2 personnes), un bureau et un conseil scientifique. L'école doctorale possède un règlement intérieur, validé en 2019.

Le conseil scientifique, conformément à l'arrêté de 2016, est composé de 25 membres (dont 5 doctorants, 15 académiques dont 2 ITA, 5 extérieurs représentant les partenaires des pôles ou clusters, industriels ou institutionnels) et de 17 membres invités permanents sans voix délibérative appartenant aux composantes de l'UCA dont la Présidence, les organismes partenaires, les collectivités territoriales, le CED. Les comptes rendus du conseil sont accessibles à partir du site internet de l'ED SVSAE, ce qui permet de constater que le conseil s'est réuni deux fois par an au cours des deux dernières années, ce qui est peu.

Les nouvelles modalités d'élections des représentants doctorants, désormais centralisées au niveau de l'UCA et organisées tous les deux ans, ont conduit l'école doctorale à fonctionner avec moins de cinq représentants des doctorants ces deux dernières années. Les nouvelles élections ont lieu en novembre 2019 et devraient permettre de remplacer les sièges actuellement vacants. Ce mode de renouvellement, centralisé et biennal, risque de conduire de nouveau à des périodes de vacances liées aux soutenances des doctorants.

Le bureau, présidé par la directrice, est composé des 15 membres académiques du conseil et d'un invité permanent (directeur adjoint de l'ED). A partir de septembre 2019, conformément au règlement intérieur, un des doctorants élus au conseil sera membre du bureau.

Le nombre important de membres invités permanents et de membres du bureau est justifié par un souci de représentativité disciplinaire, institutionnelle et partenariale et est parfaitement assumé par la direction. Cette représentativité permet à l'ED d'entretenir des liens avec plusieurs partenaires industriels, notamment avec ceux représentés au conseil scientifique de l'ED qui accueillent les doctorants lors de visites organisées dans le cadre de modules d'insertion professionnelle par le collège des écoles doctorales.

L'ED bénéficie d'un adossement scientifique solide avec 13 UMR sous les tutelles de l'UCA et d'organismes ou établissements partenaires (INSERM, CNRS, INRA et/ou VetAgro Sup), 2 axes et 2 équipes de 3 autres UMR, 4 EA de l'UCA, 1 UPU de l'UCA, 1 UR de l'INRA ainsi qu'un centre d'investigation clinique et une plateforme de recherche intégrative.

Des liens sont tissés par les unités rattachées à l'ED SVAE avec des structures qui développent des collaborations entre académiques et industriels comme les clusters d'excellence (Nutravita, ...), la Fédération Santé Mobilité, le pôle de compétitivité Céréales Vallée, et qui fournissent des financements de thèse.

Le budget annuel de l'ED, attribué par le CED, s'élève à 18 000 euros. Il est utilisé pour le fonctionnement général de l'ED, les prix pour les meilleures communications orales et sur affiches des Journées de l'école doctorale, la participation au financement de séminaires ainsi que pour apporter un soutien financier à des candidats extérieurs à Clermont-Ferrand pour leur déplacement pour l'audition au concours d'attribution des contrats doctoraux. Chaque doctorant bénéficie également d'une somme de 200 euros lui permettant de financer ou co-financer une formation payante de biologie de son choix. A ce budget, s'est ajoutée sur la période une somme de 30 000 euros attribuée par le CED et destinée à couvrir partiellement les frais de soutenance de thèse.

L'ED a adopté une politique claire qui consiste à ne pas autoriser d'inscription de doctorants sans financement, avec un seuil minimum requis de 1 100 euros nets par mois, en particulier pour les doctorants en cotutelle présents sur le site, et un engagement du laboratoire à financer cette somme pendant 3 ans.

L'ED SVSAE compte en moyenne sur la période 2014-2019 près de 23 % de doctorants en activité professionnelle dans le secteur médical. Il est demandé à ce que l'employeur autorise le doctorant à consacrer 50 % de son temps de travail à son activité de recherche.

L'origine des financements (77 % des doctorants) est certes variée, avec 4 sources supérieures à 10 %, mais dominée (40 %) par des financements de l'État (UCA, des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et des ministères : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Ministère des armées) et des collectivités territoriales (24 %), ce qui peut constituer une fragilité pour l'ED. La part des financements sur projet est faible (moins de 4 % de financements par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et moins de 4 % par la commission européenne).

L'attribution des contrats doctoraux "établissement" s'effectue par concours. L'ensemble de la procédure est transparente. Les projets, proposés par les équipes (limitation à un projet par tranche de quatre HDR) sont validés et priorisés par les directions d'unité puis validés par le bureau et diffusés largement. Les candidats sont autorisés à concourir après validation du directeur de thèse et sélection par le bureau sur des critères clairs (mention, classement du master 2). L'audition s'effectue sur trois jours, par un jury constitué de volontaires et renouvelé annuellement. L'audition pour les contrats doctoraux région ou EPST peut se faire conjointement si le calendrier le permet.

Le recrutement des candidats ne passant pas par voie de concours est conditionné à une audition par un jury ad-hoc, dans lequel doit figurer un membre du bureau, sauf étonnamment dans le cas des contrats par conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) où l'audition semble être confiée au partenaire industriel.

Sur la période, la répartition des recrutements indique que 55 % des doctorants sont issus de masters locaux, 30 % d'autres formations françaises, et 15 % de formations étrangères. Le pourcentage de thèses en cotutelle a augmenté sur la période passant de 8 % à 10,5 %. La forte proportion de recrutements locaux, en particulier par voie de concours, semble liée à la nécessité d'avoir validé son master, ce qui oblige à tenir ce concours assez tard dans l'année, et en particulier généralement après la tenue des concours de recrutement organisés par les ED. Ce point a été identifié par la directrice qui souhaite augmenter le recrutement externe. Un ensemble d'actions a également été mis en place, en collaboration avec le CED, pour augmenter l'ouverture internationale de l'ED : accord avec l'université d'Ottawa, appels à projets du projet I-site CAP20-25, bourses de mobilité du pôle de compétitivité Céréales Vallée-Nutravita pour financer la participation des doctorants à un congrès international, financements régionaux pour la promotion de l'ED dans des salons internationaux... La communication en langue anglaise reste un point à améliorer.

L'entretien avec les doctorants, venus en grand nombre rencontrer le comité, a permis de confirmer un sentiment d'appartenance à une ED gérée de façon dynamique et au contact des doctorants. Tous ont en particulier souligné l'efficacité et la disponibilité de la gestionnaire et au-delà du guichet unique. Un ensemble de manifestations (journée d'accueil, journées scientifiques, Doctoriales®, cérémonie des écharpes, jeu « Défie ta valo ! », forum doctorants-PME, Prix jeune chercheur de la ville de Clermont-Ferrand) organisées soit par l'ED soit par le CED renforce ce sentiment d'appartenance. Une doctorante de l'ED a remporté la finale internationale du concours « Ma thèse en 180 secondes » en 2015.

Un guide du doctorant a été rédigé par le pôle études doctorales et HDR en collaboration avec l'association des doctorants (Doct'Auvergne ; doctauvergne.fr) pour aider les primo-entrants dans leurs démarches.

## • Encadrement et formation des doctorants

L'ED possède un potentiel d'encadrement important avec 360 titulaires de l'HDR pour 550 enseignants-chercheurs, chercheurs et ingénieurs et 250 doctorants inscrits. Par ailleurs 90 encadrants n'ont pas encore d'HDR. Le taux maximal d'encadrement est fixé à 200 %, et est rarement atteint, le taux moyen d'encadrement se situant entre 0,7 et 0,8 doctorant par HDR. Cette valeur faible est en partie attribuée au statut des praticiens hospitaliers, qui bien que titulaires de l'HDR, n'encadrent pas de doctorants. La durée des thèses est maîtrisée, avec une durée moyenne stable de 40 mois pour les bénéficiaires d'un contrat doctoral, et variant de 39 à 55 mois pour les salariés.

Le co-encadrement est autorisé, à condition qu'il soit au minimum à 30 %. Comme précisé dans le règlement intérieur, tous les encadrants, HDR ou non, donnent un état des thèses co-dirigées et/ou co-encadrées en dehors de l'UCA lorsqu'ils demandent une première inscription d'un doctorant.

Le suivi des doctorants est assuré essentiellement par la tenue obligatoire du comité de suivi de thèse. Celui-ci est composé d'au moins deux personnes extérieures au laboratoire de recherche, dont au moins une est titulaire de l'HDR, et au moins une a des activités de recherche relevant du champ disciplinaire du projet de thèse. Le comité se réunit dans les 6 premiers mois de thèse, pour discuter de la planification des travaux de thèse et faire le point sur les conditions de travail. Il se réunit une deuxième fois avant la fin de la deuxième année pour écouter le doctorant présenter l'état d'avancée de ses travaux et les actions à venir pour la troisième année. Les réunions du comité de suivi sont organisées par le directeur de thèse qui participe à la discussion mais pas à la rédaction du rapport qui statue sur la qualité des travaux et sur le calendrier conduisant à la soutenance de thèse et qui formule des recommandations. Le comité de suivi de thèse émet un avis sur l'inscription en troisième année de thèse et pour toute inscription dérogatoire au-delà de la troisième année. La procédure de gestion des conflits est explicite, avec une procédure de médiation prévue.

A partir de septembre 2019, un parrain est attribué à chaque nouveau doctorant ; il est choisi parmi les doctorants de deuxième année et participera aux réunions du comité de suivi de thèse.

Pour instruire la demande de soutenance de thèse, un doctorant doit avoir participé au moins une fois aux journées de l'école doctorale, suivi le module « éthique de la recherche et intégrité scientifique », validé quatre autres modules socio-professionnels et validé quatre modules de biologie.

Les modules de biologie sont externes à l'ED SVSAE et chacun d'un volume équivalent à 14 heures. Ce sont des formations suivies dans une autre ED ou un EPST, des modules de master, des cours en ligne ou bien d'autres activités : organisation d'événements scientifiques, formation à la recherche dans un laboratoire externe ou une communication orale dans un congrès international.

L'ED SVSAE contribue au « compte étudiant formation », à hauteur de 200 € sur demande, une fois au cours des 3 années de doctorat.

Les modules socio-professionnels sont à choisir dans l'offre de formation mutualisée proposée par le CED (35 modules).

Toute l'information est clairement présentée sur les sites internet respectifs du CED et de l'ED.

D'autres manifestations sont organisées à l'initiative de l'ED SVSAE ou sous l'égide du collège doctoral afin de partager des connaissances scientifiques, valoriser le doctorat (cérémonie des écharpes, Prix jeune chercheur de la Ville de Clermont-Ferrand, concours « Ma thèse en 180 secondes », jeu « Défie ta Valo ! », Doctoriales®, forum doctorants/PME, ...) et aider à l'insertion professionnelle des docteurs. L'ED SVSAE participe au financement de séminaires organisés par le Centre de recherche en nutrition humaine d'Auvergne (CRNH-Auvergne), le Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) ou la Fédération de recherche en environnement.

L'ED encourage également ses doctorants à participer à l'organisation de manifestations se tenant sur le site de Clermont-Ferrand en validant cette participation comme un module de biologie (fête de la science, journées portes ouvertes de l'INRA, semaine du cerveau, ...).

### • Suivi du parcours professionnel des docteurs

Le recueil des données a été perturbé d'une part par le changement simultané de direction et de gestionnaire de l'ED en 2016, ainsi que par la mise en place du pôle des études doctorales et HDR et la fusion des deux universités. Ainsi, les données d'insertion à 3 ans pour l'année 2013 sont absentes du dossier, et l'enquête portant sur les docteurs diplômés en 2014 n'a conduit qu'à un taux de retour de 66 %. Une amélioration du dispositif de suivi a permis d'obtenir un taux de retour de 93 % avec une forte baisse des situations inconnues pour les docteurs diplômés en 2015. Sur la base de ces données incomplètes, une forte augmentation des emplois stables est notée entre diplômés de 2014 et de 2015, que ce soit pour des emplois dans la fonction publique ou dans le privé. Un seul répondant à trois ans déclare être en recherche d'emploi. Une meilleure gestion des enquêtes d'insertion permettrait de consolider ces données.

## AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'autoévaluation a été menée en suivant un protocole établi comme suit : rédaction du dossier par la direction avec le soutien de la gestionnaire et des services du pôle des études doctorales, lecture par le directeur du CED, lecture par le conseil scientifique de l'ED, lecture par le vice-président recherche puis la commission recherche de l'UCA. Les commentaires apportés à chaque étape ont été intégrés dans l'analyse finale. L'autoévaluation est claire et très détaillée sur chacun des trois volets, en particulier sur la prise en compte des recommandations de la dernière évaluation Hcéres (budget propre à l'ED et budget mutualisé, offre de modules scientifiques élargie, offre de modules socio-professionnels mise en place par le CED, mise en place du portfolio et du règlement intérieur). Elle fait bien ressortir le travail mené à l'échelle du collège des écoles doctorales qui a apporté une harmonisation et une formalisation plus explicite des procédures. Elle souligne également l'impact des changements institutionnels et réglementaires sur son fonctionnement. L'analyse des points forts et des faiblesses est lucide et cohérente.

Le projet est un renouvellement à l'identique, avec des modifications mineures sur la gouvernance de quatre UMR et quelques modifications du périmètre de certaines unités. Il est prévu que la directrice actuelle cède la direction au directeur adjoint en fin de contrat. Le projet s'appuie sur l'autoévaluation et cherche à préserver les acquis constatés et à réduire l'impact des points à améliorer. L'analyse est pertinente et les propositions d'amélioration sont réalistes.

## APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED SVSAE bénéficie d'un adossement scientifique solide, et d'une forte interaction avec son environnement local, en particulier économique. Elle est gérée de façon dynamique et au contact des doctorants. Le lien avec le pôle des études doctorales et le collège des écoles doctorales a permis une refonte des textes de

référence et une réorganisation positive. Les thèses sont toutes financées et les modalités d'inscription sont claires. La durée des thèses est maîtrisée.

L'ED bénéficie d'un bon potentiel d'encadrement, le suivi des doctorants est régulier et formalisé, les textes de référence complets. L'offre de formation et d'animation est complète et diverse, et devrait permettre aux doctorants de préparer efficacement l'après-thèse. Un effort particulier est fait pour permettre aux doctorants de découvrir le monde socio-économique et valoriser leurs compétences.

Les outils de suivi de l'insertion professionnelle ont été mis en place, avec notamment le recrutement d'une personne au pôle études doctorales et HDR qui se consacre à cette mission de suivi pour les cinq écoles doctorales de l'UCA. Il reste à fiabiliser les données en augmentant le taux de retour pour avoir une vision complète du devenir des docteurs.

Le projet s'appuie sur une autoévaluation pertinente et s'inscrit dans la continuité, tout en proposant des pistes d'amélioration pour les points faibles identifiés.

- **Points forts**

- Gouvernance efficace et proche des doctorants.
- Gestion administrative réactive, malgré une charge de travail conséquente.
- Concours d'attribution des contrats doctoraux basé sur des critères transparents incluant des critères de qualité d'encadrement.
- Offre de formation socio-professionnelle variée assurée par le CED.
- Maîtrise de la durée des thèses et de l'encadrement.
- Soutien fort des collectivités locales et régionales.

- **Point faible**

- Offre de formation disciplinaire insuffisamment étoffée compte tenu du fort potentiel scientifique des équipes d'accueil.

## RECOMMANDATIONS

### A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

En accord avec son nouveau règlement intérieur validé en septembre 2019, l'ED SVSAE gagnerait à mieux impliquer les représentants des doctorants dans sa gouvernance. La présence d'un représentant dans le bureau est une bonne chose, mais le mode d'élection actuel peut conduire à une vacance de plusieurs sièges sur une longue durée. Le comité encourage également l'ED à enrichir son offre de formation disciplinaire, en exploitant le fort potentiel d'enseignement de ses équipes d'accueil. Les efforts visant à améliorer le taux de retour des docteurs aux enquêtes d'insertion doivent être poursuivis.

### A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le fonctionnement de l'ED SVSAE est tout à fait efficace et les doctorants ont unanimement souligné l'intérêt du guichet unique ainsi que le grand professionnalisme et l'efficacité de sa gestionnaire. Il semble que celle-ci assure la totalité du suivi des doctorants, de l'inscription jusqu'à la soutenance, ce qui constitue, vu la taille de l'ED, une charge de travail considérable. Un renforcement de l'accompagnement administratif, éventuellement mutualisé au niveau du pôle des études doctorales, permettrait de mieux gérer les périodes de forte activité.

Le CED pourrait aussi renforcer le nombre de formations socio-professionnelles en anglais, approfondir l'analyse du devenir professionnel des docteurs et veiller à améliorer le dispositif de représentation des doctorants dans les différents conseils de la formation doctorale.



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



UNIVERSITÉ  
**Clermont  
Auvergne**

Cabinet de la Présidence  
49 Boulevard François Mitterrand,  
CS60032  
63000 Clermont-Ferrand  
Tel. 04 73 40 61 80  
www.uca.fr

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur du département des formations  
HCERES

Clermont-Ferrand, le 10 février 2020

Réf : MB/PH/ n°2020 - 20

Objet : Observation de portée générale sur le rapport d'évaluation DEF-PED210019649 - École doctorale n° 65 Sciences de la vie, santé, agronomie, environnement - 0632035V

Monsieur le Directeur,

Nous tenons tout d'abord à remercier le Comité d'évaluation pour le travail important qui a été effectué et avant et durant cette visite sur site

Nous nous réjouissons que la qualité et le dynamisme de cette école doctorale aient été reconnues, et l'Université accompagnera bien sur cette structure, afin de tirer le meilleur parti des recommandations qui lui ont été faites, en particulier dans la mise en place de son Projet 2021-2025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD

Observations  
sur le rapport d'évaluation HCERES 2020

Page 3 :

*Les comptes rendus du conseil sont accessibles à partir du site internet de l'ED SVSAE, ce qui permet de constater que le conseil s'est réuni deux fois par an au cours des deux dernières années, ce qui est peu.* Le conseil scientifique de l'ED SVSAE s'est réuni deux fois par an sur les deux dernières années conformément aux recommandations du Règlement Intérieur de l'ED. En parallèle, le bureau se réunit au minimum 5 fois par an pour gérer toutes les missions opérationnelles de l'ED SVSAE et assurer ainsi un fonctionnement collégial de l'ED.

Page 4 :

*Ce mode de renouvellement, centralisé et biennal, risque de conduire de nouveau à des périodes de vacances liées aux soutenances des doctorants.*

Les élections des représentants étudiants ont eu lieu à la fin de l'année 2019. Elles ont permis l'entrée d'un vivier de 7 doctorants au sein du Conseil. Le règlement intérieur de l'ED SVSAE stipulant la présence de 5 doctorants dans le Conseil, l'effectif actuel permet donc d'avoir 5 titulaires et 2 suppléants. De ce fait, la représentativité des doctorants est raisonnablement assurée sur un mandat de 2 ans, même si certains de ces doctorants soutiennent sur le mandat. Ainsi, les risques de vacances sont très limités.

*Cette représentativité permet à l'ED d'entretenir des liens avec plusieurs partenaires industriels, notamment avec ceux représentés au conseil scientifique de l'ED qui accueillent les doctorants lors de visites organisées dans le cadre de modules d'insertion professionnelle par le collège des écoles doctorales.*

Les liens avec les partenaires industriels se matérialisent à plusieurs niveaux comme la représentation au conseil scientifique de l'ED. De plus, les doctorants sont accueillis dans certaines entreprises lors de visites dans le cadre de modules d'insertion professionnelle gérés par le Collège des Ecoles Doctorales.

*Des liens sont tissés par les unités rattachées à l'ED SVSAE avec des structures qui développent des collaborations entre académiques et industriels comme les clusters d'excellence (Nutravita, ...), la Fédération Santé Mobilité, le pôle de compétitivité Céréales Vallée, et qui fournissent des financements de thèse.*

Ce ne sont pas les structures en tant que telles qui fournissent des financements de thèse, mais plutôt des industriels adhérents de ces structures.

*L'ED SVSAE compte en moyenne sur la période 2014-2019 près de 23 % de doctorants en activité professionnelle dans le secteur médical.*

Les doctorants exerçant une activité professionnelle complémentaire à leur travail de thèse sont principalement dans le secteur médical mais pas exclusivement.

*L'origine des financements (77 % des doctorants) est certes variée, avec 4 sources supérieures à 10 %, mais dominée (40 %) par des financements de l'État (UCA, des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et des ministères : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Ministère des armées) et des collectivités territoriales (24 %), ce qui peut constituer une fragilité pour l'ED.*

L'ED SVSAE, comme le souligne le comité d'évaluation, présente des sources de financements variées (dont 4 ont une proportion supérieure à 10%). Cette variété, justement soulignée par le comité, constitue une force indéniable pour l'ED ; en effet, les financements de l'état et des collectivités territoriales montrent le soutien fort des partenaires institutionnels de l'ED et constituent le socle des financements. A côté de ceux-ci, viennent s'ajouter des financements de type CIFRE (supérieurs à 10%) montrant l'intérêt du monde industriel pour les thématiques de l'ED. Ces chiffres correspondent à un état des lieux des sources effectives de financement sur la période évaluée. Ils démontrent clairement

le dynamisme des laboratoires de recherche associés à l'ED, la reconnaissance par les partenaires institutionnels de la qualité de la formation doctorale, l'intérêt du monde socio-économique. L'ED et ses partenaires s'adaptent continuellement aux opportunités de financement disponibles. La fragilité pour l'ED serait d'avoir une seule source de financement pour les doctorants avec les risques inhérents à une telle situation.

*Le recrutement des candidats ne passant pas par voie de concours est conditionné à une audition par un jury ad-hoc, dans lequel doit figurer un membre du bureau, sauf étonnamment dans le cas des contrats par conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) où l'audition semble être confiée au partenaire industriel.*

Dans le cas du recrutement de candidats pour des allocations de recherche ne dépendant pas de l'établissement, le jury ad-hoc comprend un membre issu du Conseil scientifique de l'ED SVSAE. Pour l'ensemble de ces recrutements, CIFRE compris, les critères de sélection de l'ED sont appliqués. A ceux-ci s'ajoutent des critères propres au partenaire industriel, quand le financement provient d'un industriel, soit en totalité (convention de collaboration de recherche), soit en partie (contrat CIFRE).

Page 5 :

*La forte proportion de recrutements locaux, en particulier par voie de concours, semble liée à la nécessité d'avoir validé son master, ce qui oblige à tenir ce concours assez tard dans l'année, et en particulier généralement après la tenue des concours de recrutement organisés par les ED. Ce point a été identifié par la directrice qui souhaite augmenter le recrutement externe.*

L'ED SVSAE pose comme pré-requis que les candidats au concours d'attribution des allocations de recherche de l'établissement aient obtenu leur master avec les informations clés que sont la moyenne et le classement. L'ED est consciente que ce système écarte les candidats en attente de résultats de master. Elle pense que l'harmonisation au niveau national des dates d'obtention de master constituerait un point important pour l'équité des candidats. Une date butoir pour les résultats de tous les masters au niveau national associée à une date de lancement postérieure pour l'ensemble des concours des EDs permettrait à tout candidat de postuler dans l'ED ou les EDs qu'il a choisie(s).

*La communication en langue anglaise reste un point à améliorer.*

Cet aspect a déjà été en partie pris en compte puisque différentes manifestations effectuées jusqu'à présent en français vont se faire en langue anglaise : les Journées de l'Ecole Doctorale, certains modules du CED, les supports en anglais de la journée de rentrée de l'ED SVSAE.

Cela va s'intensifier tout au long de ce contrat et une partie de ces actions va être prise en charge par le Collège des Ecoles Doctorales.

*Cette valeur faible est en partie attribuée au statut des praticiens hospitaliers, qui bien que titulaires de l'HDR, n'encadrent pas de doctorants.*

Cette valeur faible est en partie attribuée au statut des praticiens hospitaliers, qui, bien que titulaires de l'HDR, encadrent peu de doctorants.

*Les modules de biologie sont externes à l'ED SVSAE et chacun d'un volume équivalent à 14 heures. Ce sont des formations suivies dans une autre ED ou un EPST, des modules de master, des cours en ligne ou bien d'autres activités : organisation d'événements scientifiques, formation à la recherche dans un laboratoire externe ou une communication orale dans un congrès international.*

Deux modules de biologie sont propres à l'ED SVSAE : Expérimentation animale de niveau 1 (63h) et Initiation à la chirurgie expérimentale des rongeurs (30h). Chacun de ces modules permet de valider 2 modules de biologie. Les autres modules de biologie externes à l'ED SVSAE ont un volume horaire d'au moins 14h.

Page 6 :

*Une meilleure gestion des enquêtes d'insertion permettrait de consolider ces données.*

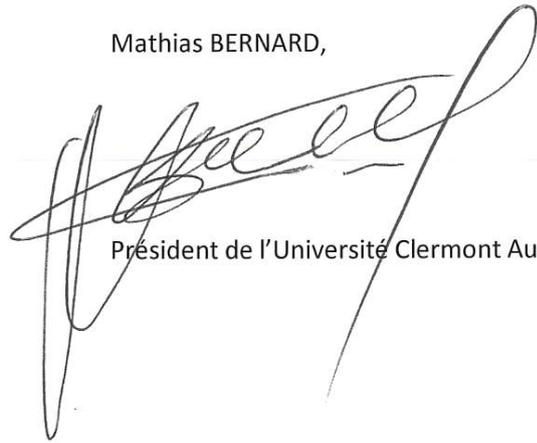
Comme souligné dans le document d'auto-évaluation de l'ED SVSAE et repris à juste titre par le comité d'évaluation, la gestion des enquêtes d'insertion professionnelle des docteurs doit être améliorée. Cette activité est essentielle pour faire connaître aux candidats souhaitant réaliser un doctorat, les débouchés dans la discipline, les secteurs d'activité et les postes de recrutement ; elle permet aussi à l'ED et plus largement au CED de moduler sa stratégie scientifique et de formation. Cette activité confiée au Pôle Etudes Doctorales et HDR est stratégique pour l'établissement. Une personne dédiée à cette activité est en cours de recrutement (janvier 2020).

*Il est prévu que la directrice actuelle cède la direction au directeur adjoint en fin de contrat.*

Il est prévu que la directrice actuelle cède la direction avant la fin du contrat 2021-2025, une nouvelle équipe de direction sera élue conformément au dispositif décrit dans le Règlement Intérieur de l'ED SVSAE.

Clermont-Ferrand, le 11 février 2020

Mathias BERNARD,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mathias Bernard', is written over the printed name.

Président de l'Université Clermont Auvergne